



Département de l'Aude

COMMUNE DE LAURAC

Séance du 15 février 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 08/02/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Yolande STEENKESTE</i>
Présents : 11	Présents : Pierre BAQUE, Yolande STEENKESTE, Alexis DUVAL, Steven GIL, Julien JACQUOT, Pierre-Eric BROUILLARD, Marielle ZANDVLIET, Emilie GRILLERES, Baudouin RIQUET, Sandrine LESTIENNE, Christine PARMENTIER
Votants: 11	
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Pierre-Eric BROUILLARD

Objet: CONVENTION FOURRIERE INTERCOMMUNALE DE CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS - 2023_DE_003

Madame le Maire expose le texte de renouvellement de la convention fourrière intercommunale de Castelnaudary Lauragais Audois ainsi que la tarification applicable par habitant et par an.

Le montant de la participation 2023 étant de : 0,70 € par an et par habitant.

Le demandeur acquittera un forfait entretien fixé pour 2023 à 3€ par jour et par animal conduit au chenil.

Il réglera directement le docteur Vétérinaire mandaté par la communauté de commune de Castelnaudary Lauragais Audois l'ensemble des frais occasionnés par l'animal pendant son séjour dans la fourrière intercommunale.

Ce barème est fixé pour l'exercice 2023 et sera révisé chaque année en fonction de l'évolution des coûts de gestion, comme indiqué dans la convention.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance des différents documents et de se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents :**

- Décide d'approuver la convention fourrière intercommunale de Castelnaudary Lauragais Audois
- Accepte le montant de la participation correspondant à la mission de recueil et de garde des animaux errants tels que décrit dans la convention.

- Décide de prévoir cette dépense au budget primitif 2023 de la commune.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois, et an que dessus.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture